



**PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des Collectivités Territoriales et
de la Citoyenneté
Bureau de la Citoyenneté

ELECTIONS 2025

DES MEMBRES DE CHAMBRE D'AGRICULTURE

AVIS DE DEPOT

DES LISTES DEFINITIVES DES ELECTEURS VOTANT INDIVIDUELLEMENT

Le maire de la commune de MEILLAC

Informe les électrices et les électeurs que les listes électorales définitives ont été déposées le28.....Novembre.....2024 au secrétariat de la mairie où elles sont tenues à la disposition de toute personne intéressée qui peut en prendre connaissance.

Celle-ci dispose d'un délai de 5 jours, à compter de la date d'affichage du présent avis pour présenter une réclamation devant le Tribunal judiciaire compétent.

Ces listes peuvent par ailleurs être consultées :

- ✓ Soit à la Chambre d'agriculture
- ✓ Soit à la Préfecture

AMeillac....., le 28/11/2024.

Le Maire.....



Le Maire, **Georges DUMAS**